

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS 100 ans Géant Vert du 15/04/2025 au 15/09/2025

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

La Société **GENERAL MILLS France** au capital de social de 31 693 807 €, dont le siège social est situé au 30 Cours de l'Île Seguin, 92100 Boulogne Billancourt, inscrite au R.C.S. de Nanterre sous le n°319 679 825, (ci-après « **l'Organisateur** ») organise **un jeu-concours avec obligation d'achat** en France Métropolitaine (Corse incluse) dont la participation se fait exclusivement sur le site internet [www.100ans-geantvert.fr](http://www.100ans-geantvert.fr) du **15 Avril 2025** à 0h00 (CET) au **15 Septembre 2025** à 23h59 révolues (CET), (ci-après « **le Jeu** »), dont les gagnants seront déterminés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après (« **le Règlement** »).

Le Jeu est géré par la société **TRAPEZE CONSEIL** (l'« **Agence** ») au capital social de **315 920€**, dont le siège social est situé **9 rue Gabriel Laumain – 75010 PARIS**, inscrite au R.C.S de **PARIS** sous le n°**514 092 295**, pour le compte de l'Organisateur.

Le Règlement est applicable pendant toute la durée du Jeu.

## ARTICLE 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

### 1. Conditions d'inscription au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse, DROM-COM exclus) (ci-après « **le Participant** »), à l'exception des mandataires sociaux et des collaborateurs de l'Organisateur, des personnes qui participent à l'organisation et à la mise en œuvre du Jeu ainsi que des membres de leur famille (ascendant, descendant, époux).

Pour toute la durée du Jeu, **est autorisée une participation par personne et par semaine** (même nom, même adresse électronique) **que de produits Géant Vert achetés et de preuves d'achat respectives téléchargées chaque semaine sur le site du jeu**. S'entend par semaine du lundi à 00h01 (CET) au dimanche à 23h59 (CET).

**Toutefois, il ne sera accordé qu'une seule Dotation Hebdomadaire, comme définie à l'article 2.2, par foyer** (même nom, même adresse email et/ou postale).

**Il ne sera attribué qu'une Dotation Hebdomadaire par personne désignée gagnante**. Si la personne est tirée au sort à plusieurs reprises et donne lieu à l'obtention d'un gain, seul la première participation (au sens des dispositions ci-dessous) sera prise en compte et considérée comme valide, à l'exclusion de toutes les autres participations qui seront ainsi invalidées et donc non-prises en compte si elles sont tirées au sort.

En référence aux articles 323-1, 323-2, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, le Participant ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement au Jeu sera exclu et une plainte pourra être déposée par l'Organisateur pour tentative de fraude.

Toute inscription basée sur des informations erronées, inexactes, incomplètes ou frauduleuses sera considérée comme invalide et ne sera donc pas prise en compte. L'Organisateur ou l'Agence, le cas échéant, se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité (nom, prénom, adresse postale et/ou électronique, numéros de téléphone) des Participants, dans la limite des pouvoirs dont ils disposent respectivement.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu. Le jeu avec obligation d'achat est accessible uniquement via le réseau Internet.

## 2. Principe du Jeu

Il s'agit d'un **jeu concours avec obligation d'achat sur tirages au sort** parmi tous les participants ayant déposé à minima une preuve d'achat d'un produit Géant Vert (i) **avant les tirages au sort hebdomadaires comme indiqué à l'article 4 du présent Règlement qui se dérouleront** durant le Jeu **du 15 Avril 2025 au 15 Septembre 2025** pour gagner les 600 objets Collectors Géant Vert (« **Dotations Hebdomadaires** ») et (ii) **pendant la Durée du Jeu pour le dernier tirage au sort** qui se déroulera dans les 10 jours après la fin du Jeu afin de déterminer le gagnant du séjour en Van en France, en Famille (« **Dotation finale** »).

Pour participer au Jeu, le Participant devra, à compter du **15 Avril 2025** à 0h00 heure de début (CET) et avant le **15 septembre 2025** 23h59 heure de fin (CET), respecter les étapes suivantes :

1/ **ACHERER** un ou plusieurs produits de la marque GEANT VERT porteur ou non de l'opération en France Métropolitaine (Corse incluse) entre le **15 avril 2025** et le **15 septembre 2025** inclus (date du ticket de caisse faisant foi) dans l'un des magasins commercialisant les produits Géant Vert.

2/ **SE RENDRE** sur le site internet [www.100ans-geantvert.fr](http://www.100ans-geantvert.fr) du **15 Avril 2025** à 0h00 (CET) au **15 Septembre 2025** à 23h59 révolues (CET),

4/ **COMPLETER** le formulaire de participation avec ses coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, adresse email et postale, et numéros de téléphone), date, lieu et enseigne d'achat.

5/ **TELECHARGER** une preuve d'achat : Ticket de caisse avec la date et le produit Géant Vert Acheté entouré de façon visible et claire (format png, PDF ou jpeg d'un poids maximum de 5 mégas). *Attention : Le prix, le nom du magasin, la localisation du magasin, la date et l'heure d'achat, le libellé de votre achat doivent être parfaitement identifiables et lisibles sur la photo.*

6/ **COCHER** les cases suivantes :

- « *Je déclare avoir plus de 18 ans.* »
- « *J'accepte la politique de confidentialité de General Mills et le Règlement officiel du jeu concours. Je comprends également que l'Organisateur du jeu concours pourra m'envoyer des courriels uniquement dans le cadre de ce jeu concours\*.* »

7/ **CHOISIR LE GAIN** que le participant souhaite recevoir s'il est tiré au sort lors du prochain tirage hebdomadaire : Un torchon, un bob, un carnet A6 ou une paire de chaussette collector Géant Vert.

8/ **VALIDER** définitivement sa participation en cliquant sur le bouton « JE VALIDE MA PARTICIPATION » Et en ayant bien pris soin de compléter l'ensemble des éléments décrits ci-dessus pour pouvoir confirmer son inscription au tirage au sort.

9/ **JOUER** à un jeu de MEMORY pour en savoir plus sur la marque et les produits Géant Vert **ou passer le jeu.**

9/ Un écran de **confirmation** ainsi qu'un mail de confirmation de participation sera envoyé à l'adresse email enregistrée pour confirmer l'inscription au tirage au sort de la semaine, au tirage au sort final et inviter à venir rejouer avec une autre preuve d'achat d'un produit Géant Vert.

**À la suite des différents tirages au sort hebdomadaires, si les participants n'ont pas gagné précédemment, que leur participation est conforme au Règlement du jeu et leur preuve d'achat valide**, les participants tirés au sort recevront directement les Dotations Hebdomadaires qu'ils ont choisi via l'adresse postale qu'ils auront indiqué.

A la suite du tirage au sort final, le gagnant sera contacté directement par téléphone au numéro qu'il aura indiqué lors de sa participation, si la participation est conforme au Règlement du jeu et la preuve d'achat valide.

Toute fraude ou tentative de fraude, falsification de ticket, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

L'Organisateur pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les lots aux gagnants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur pourra également annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des participants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

L'Organisateur n'est pas tenu de répondre aux demandes des participants (par écrit, e-mail, fax ou téléphone) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent Règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu. Aussi, toute demande reçue après le 15/10/2025 ne recevra pas de réponse.

Le Règlement est disponible pendant toute la durée du Jeu selon les modalités décrites à l'article 7 – Règlement du Jeu. Aucune participation au Jeu ne sera acceptée en dehors de la période de Jeu telle que définie au présent article. Toutes autres informations transmises par tout autre moyen ne seront donc pas prises en compte.

### ARTICLE 3 – DOTATION(S) MISE(S) EN JEU

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

**Pour les 22 tirages au sort hebdomadaires : 600** (six cents) objets collecteurs Géant Vert répartis comme cela :

- **150 bobs** collecteurs Géant Vert d'une valeur commerciale unitaire de **25 €** euros TTC ;
- **150 paires de chaussettes** collecteurs Géant Vert d'une valeur commerciale unitaire de **30** euros TTC ;
- **150 carnets** collecteurs Géant Vert d'une valeur commerciale unitaire de **15** euros TTC ;
- **150 Torchons** collecteurs Géant Vert d'une valeur commerciale unitaire de **35** euros TTC ;

(Les « **Dotations Hebdomadaires** »)

**Pour le tirage au sort effectué après la fin du Jeu parmi tous les participants :**

- **1 (un) séjour en famille en France en Van électrique** d'une valeur commerciale unitaire de **4 000 € ttc**, incluant les frais de l'agence de voyage et les réservations choisies par le gagnant, **sous la forme d'un coupon « Road Trip en Van » éditée par une agence de voyage partenaire** (le « **Coupon** »).

(La « **Dotations Finale** »)

Il est précisé que le Coupon pourra uniquement être utilisé par l'intermédiaire de l'Agence. Le gagnant de la Dotation Finale s'engage à prendre contact avec l'agence de voyage partenaire afin d'organiser, en collaboration avec celle-ci, un séjour sur mesure pouvant être adapté à certains de ses besoins spécifiques le cas échéant. Il est entendu que ce séjour devra obligatoirement se dérouler en France métropolitaine et consister en un séjour en van électrique. Aucune autre formule/ nature de séjour ne pourra être demandée ni acceptée.

Il est précisé que le Coupon ne pourra être utilisé que par l'intermédiaire de l'Agence. Le gagnant de la Dotation Finale s'engage à prendre contact avec l'agence de voyage partenaire afin d'organiser, en collaboration avec celle-ci, un séjour sur mesure pouvant être adapté à certains de ses besoins spécifiques. Il est entendu que ce séjour devra obligatoirement se dérouler en France et consister en un voyage en van électrique. Aucune autre formule de séjour ne pourra être demandée ni acceptée.

A titre indicatif, le Coupon pourra comprendre et être utilisé comme suit :

- Le remboursement des frais de transports sur justificatifs (SNCF, carburant, péage, ...) du domicile jusqu'à la récupération du van ;
- La location d'un van électrique durant plusieurs jours au départ d'une région en France au choix - Incluant couchages, un espace de vie, le chauffage stationnaire, une cabine douche (avec eau chaude) et un WC ;
- Un emplacement pour plusieurs nuits dans un camping au choix avec accès eau et électricité ;
- La mise à disposition d'une travelling card créditée à hauteur d'un montant convenu pour les repas et les frais de carburant ;
- Des activités pour découvrir la région selon disponibilités et proposition dans la région choisie : Visite guidée de la ville, Location de VTT, Balade à cheval, Parc accrobranche, Dégustation de produits locaux, Location de canoës, Accès parc aquatique, Séance de cinéma ou Escape game.

Toute dépense engagée au moyen du Coupon devra impérativement être directement rattachée à la Dotation Finale, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le Coupon ne comprend pas : L'assurance annulation, les repas et boissons, les taxes liées au séjour, l'assurance multirisque et par défaut, tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus

Spécifications : Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi du Coupon au gagnant. La date du voyage en Van devra avoir eu lieu avant le 30 septembre 2026. Réservation 4 mois minimum avant la date choisie requise - Hors août, hors période de fêtes de fin d'année et sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Tout participant reconnaît et accepte que (i) s'il est tiré au sort, la remise de la Dotation Unique est conditionnée à la présentation d'un permis B valide à l'Agence et/ou à l'Organisateur, à défaut, l'Agence et/ou l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'attribution et d'effectuer un nouveau tirage au sort et (ii) que des frais additionnels puissent être à sa charge.

Les Dotations prévues ci-dessus sont considérées comme uniques gains. Les dotations gagnées ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèce ni cessibles à un tiers.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations par des dotations de valeur équivalente si les circonstances l'exigent. L'Organisateur s'engage à informer les Participants d'un tel changement.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de dotation au gagnant s'il apparaît que ce dernier a fraudé ou n'a pas respecté les conditions du présent Règlement.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants du Jeu seront désignés par tirage au sort **hebdomadaires qui se dérouleront** durant le Jeu du 15 Avril 2025 au 15 Septembre 2025 pour gagner les 600 objets Collectors Géant Vert, les Dotations Hebdomadaires, et **un dernier tirage au sort** qui se déroulera dans les 10 jours après la fin du jeu **parmi toutes les participations** depuis le début de l'opération afin de déterminer le gagnant du séjour sur mesure en Van, la Dotation Finale.

**Détail des tirages au sort des Dotations Hebdomadaires :**

- **1er tirage au sort le 22 avril 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **15/04/25 au 20/04/25** pour gagner **12 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **2nd tirage au sort le 28 avril 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **21/04/25 au 27/04/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **3ème tirage au sort le 5 mai 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **28/04/25 au 04/05/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **4ème tirage au sort le 12 mai 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **05/05/04/25 au 11/05/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **5ème tirage au sort le 19 mai 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **12/05/04/25 au 18/05/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **6ème tirage au sort le 26 mai 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **19/05/04/25 au 25/05/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **7ème tirage au sort le 2 juin 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **26/05/04/25 au 01/06/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **8ème tirage au sort le 10 juin 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **02/06/04/25 au 08/06/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **9ème tirage au sort le 16 juin 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **09/06/04/25 au 15/06/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **10ème tirage au sort le 23 juin 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **16/06/04/25 au 22/06/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **11ème tirage au sort le 30 juin 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **23/06/04/25 au 29/06/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **12ème tirage au sort le 7 juillet 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **30/06/25 au 06/07/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **13ème tirage au sort le 15 juillet 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **07/07/25 au 13/07/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **14ème tirage au sort le 21 juillet 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **14/07/25 au 20/07/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **15ème tirage au sort le 28 juillet 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **21/07/25 au 27/07/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **16ème tirage au sort le 4 août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **28/07/25 au 03/08/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **17ème tirage au sort le 11 août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **04/08/25 au 10/08/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **18ème tirage au sort le 18 août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **11/08/25 au 17/08/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.

- **19ème tirage au sort le 25 août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **18/08/25** au **24/08/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **20ème tirage au sort le 1<sup>er</sup> septembre août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **25/08/25** au **31/08/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **21ème tirage au sort le 8 septembre août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **01/09/25** au **07/09/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **22ème tirage au sort le 16 septembre août 2025** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats du **08/09/25** au **15/09/25** pour gagner **28 Objets collectors Géant Vert** dans la limite des stocks encore disponibles en fonction du choix des gagnants précédents.
- **Tirage au sort FINAL le 22 septembre** parmi les participants ayant déposé des preuves d'achats durant l'intégralité du jeu soit du **15 Avril 2025 au 15 septembre 2025** pour gagner **1 (un) séjour en France en famille en Van électrique d'une valeur de 4 000 € ttc** tout frais inclus (agence de voyage, réservation).

## ARTICLE 5 – INFORMATION DU GAGNANT ET REMISE DES DOTATIONS

Les Dotations Hebdomadaires seront directement livrées au domicile des gagnants à l'adresse qu'ils auront indiqué dans le formulaire de participation dans un délai **maximum de 15 jours** après les tirages au sort.

Pour la Dotation Finale, le gagnant sera contacté par téléphone aux coordonnées mentionnées lors de sa participation sous **15 jours maximum** après le tirage au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de sous-traiter à toute personne de son choix la collecte et/ou la livraison des Dotations.

En cas de retour à l'Organisateur d'une Dotation comportant la mention « *n'habite pas à l'adresse indiquée* », le gagnant sera contacté par email/ appel aux coordonnées renseignées lors de sa participation et la Dotation sera conservée à la disposition du gagnant pendant le mois suivant le retour de la Dotation à l'Organisateur. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre et la Dotation sera considérée comme abandonnée et donc reprise et conservée par l'Organisateur.

À tout moment, le Participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de l'exactitude de l'adresse email, postale et numéros de téléphone renseigné pour que sa Dotation lui parvienne. De même, il est responsable du contrôle régulier de la boîte mail et postale associée à cette adresse. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de la mauvaise réception des emails et du courrier.

Toutes les dotations qui ne seront pas récupérées dans les délais impartis seront considérées comme perdues pour les gagnants. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra donc être engagée sur ce fait.

## ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Le traitement de données à caractère personnel (nom, prénom, adresse, autres informations qui permettent de l'identifier, etc.) mis en œuvre dans le cadre du Jeu a pour finalités la gestion du Jeu, la détermination du/des gagnant(s) et l'attribution et l'acheminement des dotations.

Le responsable du traitement est l'Organisateur qui l'inscrit dans son registre des activités de traitement.

Les données personnelles collectées pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de prestations effectuées pour le compte de l'Organisateur dans le cadre du présent Jeu. Ils sont également tenus d'inscrire ce traitement au sein de leur registre des activités de traitement.

L'Organisateur pourra également transmettre les informations personnelles des Participants en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

L'Organisateur met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participants et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données à caractère personnel des Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. **Cette durée n'excèdera pas deux mois (12 après la fin du jeu.** Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 modifiée le 20 janvier 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

**GENERAL MILLS France – Jeu 100 ans Géant Vert - 30 Cours de l'Île Seguin - 92100 Boulogne Billancourt**

Toute demande en ce sens devra être accompagnée d'une justification d'identité.

Les Participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive.

Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu. En cas de réclamation, le Participant peut saisir la CNIL.

## **ARTICLE 7 – REGLEMENT DU JEU**

Le Règlement du Jeu peut être consulté dans son intégralité via le site du jeu à l'adresse suivante : [www.100ans-geantvert.fr](http://www.100ans-geantvert.fr)

En cas d'incohérence, le présent Règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu. Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement serai(en)t devenu(s) nul(s) et non avenue(s) par un changement de législation, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du Règlement.

## **ARTICLE 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toutes les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur les éléments relatifs au Jeu sont la propriété exclusive de l'Organisateur et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITE**

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soit conforme au Règlement du Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination du gagnant, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotations annoncées dans le Règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le Jeu.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou circonstances extérieures à la volonté de l'Organisateur le présent Jeu devait être modifié, écourté, prolongé ou annulé. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable aux Participants par tous moyens appropriés.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sous réserve d'en avoir au préalable prévenu les Participants.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux gagnants du jeu ou à leurs biens matériels liés à l'utilisation des dotations sous leur seule responsabilité.

#### **ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE, LITIGE ET RECLAMATION**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent Règlement.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent Règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

Le Participant peut communiquer toutes réclamations liées au Jeu à l'adresse postale suivante :  
**GENERAL MILLS France – Jeu 100 ans Géant Vert - 30 Cours de l'Île Seguin - 92100 Boulogne Billancourt**

\*\*\*